ASSOCIATION CANTONALE GENEVOISE
Des TIREURS VÉTÉRANS

RÈGLEMENT DU TIR ANNUEL DE L'ASTV (TA)

Ce concours est organisé chaque année par l'ACGTV et ne peut se tirer qu'une seule fois.

300 MÈTRES

Participants :

Tous les tireurs appartenant à l'ACGTV.

Discipline :

Fusil	Cibles A 100

Programme :

Essai	Libres
Concours	10 cps, cp par cp sans limitation de temps.

Munitions :

Armes libres	Munition personnelle.
Armes d'ordonnance	GP 11 & GP 90

Armes et positions :

AL – FS	A genou ou couché, bras franc
Armes d'ordonnance	Moyens auxiliaires autorisé
Mq – fusil	Couché, bras franc ou avec appui.
Fass 57 – Fass 90	Sur bipied réglementaire.

Carte-prime :

AL – FS	V 860 pts	SV 850 pts	VH 830 pts
Mq – fusil - Fass 90 - 57/03	V 810 pts	SV 800 pts	VH 780 pts
Fass 57/02	V 770 pts	SV 760 pts	VH 740 pts

Il sera délivré une carte-prime de CHF 10.-

Rameau d'argent :

Au 8 % des tireurs vétérans – V

Rameau d'or :

Aux vétérans d'honneur – VH dès 80 ans et 10 ans d'association.

Cet insigne n'est décerné qu'une seule fois.